

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 Novembre 2020

L' an 2020 et le 24 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de LEDUC Hervé Maire

Présents : M. LEDUC Hervé, Maire,
Mmes : COLLOT Darlène, DOBRISKI Régine, LE TALLEC Catherine, MARTIN Lysiane,
MM : CREPIN Olivier, DEHU Benoît, HEC Pascal, RIDET Jean-Marc,

PROCURATIONS : M. DUBOIS André-Michel à Mme. DOBRISKI Régine
M. PEDRA Jérôme à M. LEDUC Hervé
Absentes : Mmes. CHOLET Sandrine, DE SA Marie,
Absents : Ms. DESHAYES Patrick, SANCHEZ Mathieu

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 10/11/2020

Date d'affichage : 10/11/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Château-Thierry
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : LE TALLEC Catherine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DELIBERATION TARIF CANTINE ET PERISCOLAIRE
ANNULATION DE LA DELIBERATION SUPPLEANT 3ème. ADJOINT A LA CARCT
DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
DEMANDE DE SUBVENTION APV PROGRAMME 2020/2021
DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BP 2020
ATTRIBUTION DE BON D'ACHAT - CARTE CADEAU POUR LE PERSONNEL COMMUNAL
DEMANDE DE SUBVENTION API PROGRAMME 2020/2021

.../...

DELIBERATION TARIF CANTINE ET PERISCOLAIRE réf : 2020_32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE le **tarif du repas de la CANTINE** de FOSSOY à : **3.80 €**
- FIXE le **tarif du PERISCOLAIRE** de FOSSOY à :
- **1 € les 45 mn le matin**
- **1,50 € l'heure le soir de 16h30 à 17h30**
- **1,50 € l'heure le soir de 17h30 à 18h30**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ANNULLATION DE LA DELIBERATION SUPPLEANT 3^{ème}. ADJOINT A LA CART réf : 2020_33

Le Maire explique aux membres présents qu'à la demande du Préfet de l'Aisne il est demandé au Conseil Municipal de FOSSOY de retirer la délibération n° 24 prise le 15 Septembre 2020 concernant la désignation du délégué suppléant à la CARCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** l'annulation et le retrait de cette délibération

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
réf : 2020_34

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de 24 noms pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de reconstituer la commission communale des impôts directs de la commune de FOSSOY ;

- DRESSE la liste de présentation des membres commissaires titulaires et suppléants.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

.../...

DEMANDE DE SUBVENTION APV PROGRAMME 2020/2021 réf : 2020_35

Le Conseil Municipal de la Commune de Fossoy sollicite une subvention au titre du dispositif APV
Programme 2020/2021

pour les travaux suivants : CREATION ET REALISATION DU PARKING DEVANT L'ECOLE

Voirie : RUE DU TILLEUL

Longueur : 200 M2

Montant de l'opération TTC : 8 958 €

Montant de l'opération HT : 7 465 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'ENGAGE : - à affecter à ces travaux 8 958 € sur le budget communal

- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BP 2020 réf : 2020_36

Monsieur le Maire explique aux membres présents la nécessité de modifier le budget 2020 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

- 60632	Fournitures et petits équipements	5 000 €
- 60633	Fournitures de voirie	6 000 €
- 6068	Autres matières et fournitures	2 200 €
- 615231	Entretien réparation de voirie	4 000 €
- 615221	Entretien réparations bâtiments publics	800 €
- 6156	Maintenance	1 000 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

- 70323	Redevance d'occupation du domaine public	500 €
- 73211	Attribution de compensation	9 000 €
- 7482	Compensation perte taxe additionnelle	9 500 €

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

- 2183 Opération 152	Matériel informatique	- 250 €
- 2050 Opération 152	Matériel informatique	250 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

.../...
réf : 2020_37

ATTRIBUTION DE BON D'ACHAT – CARTE CADEAU POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire de Fossoy, explique aux membres présents le souhait d'attribuer en fin d'année au personnel de la commune de Fossoy, un BON D'ACHAT - CARTE CADEAU d'un montant de 100 € par personne à utiliser chez LECLERC CASTELDIS à CHATEAU-THIERRY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE et AUTORISE le Maire à mettre en place cette attribution.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION API PROGRAMME 2020/2021 réf : 2020_38

Le Conseil Municipal de la Commune de Fossoy sollicite une subvention au titre du dispositif API Programme 2020/2021 pour les travaux suivants : CREATION ET REALISATION D'ACCES A L'EGLISE ET AU MONUMENT AUX MORTS AINSI QU'A LA STELE

Voirie : EGLISE - MONUMENT AUX MORTS - STELE

Longueur : 93 m2

Montant de l'opération TTC : 10 289,16 €

Montant de l'opération HT : 8 574,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'ENGAGE : - à affecter à ces travaux 10 289,16 € sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

FIN DE SEANCE : 20h30

Vu par Nous, Maire de la Commune de FOSSOY pour être affiché le 26 Novembre 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 Août 1884.

En mairie, le 26/11/2020
Le Maire
Hervé LEDUC

